



ASSOCIATION DES UROLOGUES DU CANADA

Lignes directrices de l'AUC concernant les honoraires pour la création et la prestation de programmes

Juin 2024

Lignes directrices de l'AUC concernant les honoraires pour la création et la prestation de programmes

L'AUC compte sur les urologues et d'autres professionnel-le-s de la santé pour créer et offrir des programmes de DPC. Tout-e-s les membres du Comité du programme scientifique et les expert-e-s (conférencier-ère-s) des programmes de formation créés par l'AUC doivent être membres de l'AUC. Les honoraires versés pour la création et la prestation des programmes de l'AUC (mise en œuvre des programmes) sont assujettis aux Lignes directrices de l'AUC concernant les honoraires pour la création et la prestation de programmes.

Expert-e-s (conférencier-ère-s) — échelle d'honoraires de conférencier-ère-s

- **Conférencier-ère-s invité-e-s au congrès annuel** : tarif fixe de 2000 \$
Les membres de l'AUC ne reçoivent pas d'honoraires de conférencier-ère-s, SEULEMENT les conférencier-ère-s invité-e-s
- **Webinaires agréés, conférencier-ère-s** : 1000 à 3000 \$, selon la durée (20, 30, 40 min, etc.)
- **Webinaires agréés, animateur-trice-s** : 500 à 3000 \$, selon le rôle exact de l'animateur-trice (allant des présentations des conférencier-ère-s et la modération jusqu'à une combinaison d'une présentation formelle sur le thème et de coordination des discussions)
- **Faits saillants de congrès (tels qu'ASCO GU, ASCO, ESMO), animateur-trice-s** : \$500 à 2000 \$, selon le rôle exact de l'animateur-trice (allant des présentations des conférencier-ère-s et la modération jusqu'à une combinaison d'une présentation formelle sur le thème et de coordination des discussions)
- **Faits saillants de congrès (tels qu'ASCO GU, ASCO, ESMO), conférencier-ère-s** : 1000 à 1500 \$

Ajout de janvier 2022

Devant l'augmentation du nombre de cours pratiques, on a établi à 3000 \$ par jour les honoraires maximaux pour tout type de cours, quel que soit le nombre d'heures.

Comité d'élaboration du contenu scientifique (création de programmes)

De 400 à 500 \$ par heure de travail

Exemple de création de programmes (fiches, jeux de diapositives, etc.)

Honoraires

Conférencier·ère·s invité·e·s au congrès annuel 2000 \$

- 1 heure de planification (AUC et commanditaire)
- 1 heure d'audioconférence avec les expert·e·s
- 1 heure d'audioconférence avec les urologues en milieu non universitaire
- 1 heure de révision des versions 1 et 2
- 1 heure de dernière révision du contenu final

Expert·e·s : 3,75 heures à 400 \$/h 1500 \$

- 1 heure d'audioconférence avec les expert·e·s
- 1 heure d'audioconférence avec les urologues en milieu non académique
- 1 heure de révision des versions 1 et 2
- 0,75 heure de dernière révision du contenu final

Autres conditions

- Les formulaires de demande d'honoraires DOIVENT être remplis avant que tout paiement ne soit versé.
- Les formulaires de divulgation des conflits d'intérêts doivent être remplis et conservés dans les dossiers, et mis à jour dans les 12 mois suivants et avant toute activité de formation agréée où le ou la professionnel·le de la santé (PS) fait une présentation.
- Si un·e PS n'a pas reçu de paiement en raison du non-respect des conditions susmentionnées, il ou elle ne peut demander le paiement que dans les 12 mois suivants.
- Tout·e PS qui n'a pas demandé de remboursement de frais, qui n'a pas encaissé de chèque d'honoraires ou qui demande la réécriture d'un chèque périmé ne peut le faire QUE dans les 12 mois qui suivent la prestation du programme.
- Les séances commanditées (forums éducatifs lors des congrès annuels, webinaires commandités ou jeux de diapositives agréés) qui sont initiées par l'industrie peuvent offrir des montants légèrement plus élevés pour certains PS selon un système interne à niveaux qui va de PS local·e, régional·e ou communautaire à PS venant de l'étranger. L'AUC travaillera avec la société commanditaire pour s'assurer que les montants des honoraires sont, dans l'ensemble, conformes à la politique d'honoraires de l'AUC.
- Le ou la v.-p., Éducation de l'AUC et le ou la trésorier·ère de l'AUC donneront l'approbation finale pour tous les honoraires.
- Ces lignes directrices peuvent être revues et mises à jour tous les deux ans.